

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Selon le décret gouvernemental N° 2020-548 du 11 mai 2020**

Tout passager présente au transporteur aérien, avant son embarquement, une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne présente pas de symptôme d'infection au covid-19. Sans préjudice des sanctions pénales prévues à l'[article L. 3136-1 du code de la santé publique](#), à défaut de présentation de ces documents, l'embarquement est refusé et le passager est reconduit à l'extérieur des espaces concernés.

Partie à remplir par chaque passager ou son représentant légal :

Je soussigné(e) : .....

Mme/Mr : .....

Né(e) le : .....

Demeurant (résidence principale) : .....

Voyageant le (date) : .....

Sur le vol Air Austral numéro (numéro UXXXX) : .....

Au départ de : ..... et à destination de .....

Certifie sur l'honneur ne présenter aucun symptôme d'infection au COVID-19

Fait à :

Le (jour/mois/année) :

Signature :